



**Les armes de la loi**

**Au-delà de la loi**

**Le refus des armes**

**Tueries de masse et autodéfense**

**Jun 2023**

<b>Au-delà de la loi</b>	<b>5</b>
<b>Les armes de la loi</b>	<b>8</b>
<b>Tueries de masse et autodéfense</b>	<b>16</b>
<b>Le refus des armes</b>	<b>19</b>



# Au-delà de la loi

A vrai dire, je ne comprends pas bien ce qu'on entend aujourd'hui lorsqu'on parle d'« *illégalisme* ». Je pensais qu'il s'agissait d'un vocable désormais tombé en désuétude, qui ne se serait plus glissé hors des livres d'histoire du mouvement anarchiste, enfermé pour toujours en compagnie de la tout aussi vétuste « *propagande par le fait* ». Lorsque j'en ai à nouveau entendu parler ces derniers temps, d'une manière autant critique qu'impudemment instrumentale, je n'ai pas pu retenir un mouvement de stupeur. Je commence à en avoir marre de cette manie de dépoussiérer de vieilles polémiques afin d'éviter d'affronter les nouvelles discussions, mais c'est ainsi.

J'ai l'impression d'avoir au moins compris une chose. L'illégalisme dont on parle et médite aujourd'hui, n'est pas ce concept dont on débattait avec fougue au sein du mouvement anarchiste du début du siècle. A l'époque, ce terme était employé pour définir toutes ces pratiques interdites par la loi et qui étaient utiles pour résoudre les problèmes économiques des compagnons : braquages, vols, contrebande, fausse-monnaie et ainsi de suite. Aujourd'hui il me semble que certains anarchistes à court d'arguments sont en train d'attribuer avec trop de désinvolture au terme illégalisme le sens d'une exaltation en soi de tout comportement interdit par la loi, et non plus uniquement ceux qui sont dictés par les nécessités de la survie. En somme, l'illégalisme deviendrait une sorte de théorisation destinée à ériger l'illégalité en système, en valeur de vie.

Quelqu'un est même allé plus loin encore, jusqu'à blâmer vertement un « *illégalisme à tout prix* », sans plus de précision, fantasmant à propos de compagnons qui violeraient la loi même s'ils pouvaient faire autrement : comme ça, simplement pour éprouver le frisson de l'interdit, ou peut-être pour satisfaire quelque dogme idéologique. Je me demande comment a fait ce quelqu'un pour tomber sur cet illégalisme à tout prix, où il a bien pu en entendre parler ? Qui pourrait être aussi sot pour encourir la sévérité de la loi alors qu'il pourrait s'en passer ? Personne, évidemment.

Mais le point sur lequel il faudrait certainement réfléchir est tout autre. Est-ce qu'un anarchiste peut éviter de défier la loi ? Certes, c'est possible en de nombreuses occasions. Par exemple, je suis en ce moment en train d'écrire dans un journal qui est publié légalement : je suis peut-être un anarchiste

légaliste ? Et si à l'inverse j'allais coller ce soir des affiches clandestines, je deviendrais de ce fait un anarchiste illégaliste ? Mais alors, qu'est-ce donc qui pourra distinguer ces deux catégories d'anarchistes ?

La question du rapport entre un anarchiste et la loi ne peut être liquidée de façon aussi hâtive et fallacieuse. A mon avis, l'agir d'un anarchiste ne peut pas être conditionnée par la loi, ni en positif, ni en négatif. Je veux dire par là que ce qui doit le pousser ne peut ni être le respect révérencieux des normes en vigueur du moment, et pas non plus le goût de la transgression comme une fin en soi, mais plutôt ses idées et ses rêves unis dans sa manière d'être individuelle. En d'autres termes, un anarchiste ne peut être qu'un *alégal*, un individu qui se propose de faire ce qui lui plaît le plus au-delà de la loi, sans se baser sur ce qui est permis ou interdit par le code pénal.

Bien sûr, la loi existe et on ne peut pas faire semblant de ne pas la voir. Je sais bien qu'il y a toujours une matraque prête à attendre nos désirs au tournant de leur réalisation, mais cette menace ne devrait pas influencer la décision quant aux moyens à employer pour réaliser ce qui nous tient le plus à cœur. Si je trouve important de publier un journal —une chose qui est considérée comme licite— je peux facilement tenter de suivre les dispositions de la loi sur la presse pour m'éviter d'inutiles ennuis, tant que cela ne change en rien les contenus que j'entends faire passer.

Mais d'un autre côté, si je considère comme important de mener une action considérée comme illicite — comme l'attaque contre les structures et les personnes du pouvoir—, ce n'est certainement pas le fait d'agiter devant mes yeux le drapeau rouge des risques encourus qui me fera changer d'idée. Si j'agissais autrement, ce serait le code pénal qui me suggérerait quelle doit être ma conduite, limitant grandement mes possibilités d'agir et donc de m'exprimer.

Si c'est un contresens de décrire un anarchiste comme un « illégaliste », il serait tout autant absurde de lui attribuer le qualificatif de « légaliste ». Comment un anarchiste, un individu qui désire un monde sans autorité, pourrait-il espérer pouvoir réaliser son propre rêve sans jamais enfreindre la loi, qui est l'expression la plus immédiate de l'autorité, c'est-à-dire sans transgresser les normes qui ont été délibérément établies et écrites pour défendre l'ordre social ? Celui qui entend transformer radicalement ce

monde devra nécessairement se placer tôt ou tard contre la loi, dont l'objectif est précisément de le conserver.

A moins que. A moins que ce désir de changer le monde qui couve encore dans le cœur de ces anarchistes soit en quelque sorte subordonné à une préoccupation sur la prise de risques, le fait d'être poursuivis par la police, d'être mouillés dans quelque enquête, de perdre l'estime d'amis et de proches. A moins que la liberté absolue chère aux anarchistes soit certes considérée comme une belle chose, mais avant tout d'un point de vue théorique –celui qui se manifeste lors de bavardages inoffensifs échangés dans un local après une suffocante journée de travail–, parce que d'un point de vue pratique, la solidité de la domination ne laisse aucun espoir. Il devient alors recommandé de rendre l'utopie concrète, de l'asseoir avec les deux pieds bien sur terre, de la conjuguer avec le bon sens, vu que la révolution ne pourra jamais être considérée comme licite par aucun code pénal.

Fini de rêver l'impossible, essayons d'obtenir le tolérable. Voilà, c'est ici que les invectives contre le mythe de l'illégalisme lancées par certains anarchistes prennent un sens précis. Celui de justifier leur prédisposition intéressée à se conformer aux diktats de la loi, en renonçant à toute velléité d'écart de conduite. Au nom du réalisme, bien entendu.

*Penelope Nin*

Paru en italien dans *Canenero*, n°41 (Florence, Italie), 29 novembre 1996

# Les armes de la loi

## ARTISANAT

Cet été, un petit scandale a secoué les bonnes âmes humanistes des deux côtés de l'Atlantique. Un petit malin a en effet rendu public pour la seconde fois les plans de fabrication d'une dizaine de modèles d'armes à feu via des imprimantes 3D, après un premier essai en 2013. Laissons tomber le fait qu'il ait été présenté par toute la presse comme un « *crypto-anarchiste* », quand il ne s'agit en fait que d'un vulgaire entrepreneur libertarien qui commercialisait en même temps ses propres machines d'impression. Après plusieurs nouvelles péripéties judiciaires, ces fichiers ont pu être téléchargés gratuitement sur internet, avant d'être à nouveau bloqués suite à d'énormes recours juridiques. Cette histoire est surtout symbolique, car si on ne veut pas que ces armes explosent en main, il faut une imprimante 3D extrêmement coûteuse utilisant des plastiques hauts de gamme, alors qu'il est déjà légal aux États-Unis pour les amoureux de l'artisanat de fabriquer une arme maison à partir de pièces détachées, disponibles en vente libre et sans licence, ou qu'un pistolet Glock à assembler chez soi coûte environ 600 euros.

Si cette possibilité de *do it yourself* technologique a en réalité soulevé un tollé jusqu'à la NRA, le puissant lobby américain des armes, c'est parce que ces pistolets et fusils moulés ne comportaient pas de numéro de série et pouvaient passer les détecteurs de métaux (avec seulement un petit percuteur métallique pour enflammer la poudre, qui ne devrait pas sonner, et des munitions en céramique), échappant ainsi au contrôle de l'État pour devenir des « armes fantômes ». Cela rappelle l'histoire de cet habitant du Yorkshire qui avait publié en 2003 *Expedient Homemade Firearms*, un petit livre de 80 pages expliquant comment construire pour pas cher un pistolet-mitrailleur semi-automatique calibre 9 mm à partir de produits et d'outils de bricolage standards. Il prit cinq années de prison effectuées en entier, et poursuivit ses recherches en publiant (toujours sous son nom) une méthode de production de munitions artisanales. Mais l'époque avait

décidément trop changé, et il fut mis en examen en vertu du *Terrorism Act 2000* britannique voté juste avant le 11 septembre, pour « *création d'un recueil d'informations susceptible d'être utile à une personne commettant ou préparant un acte terroriste* ». Philip Luty mourut d'un cancer en 2011 avant son procès. Dans l'introduction de son premier bouquin, il expliquait : « *Le gouvernement savait que si le peuple possédait des armes à feu, tout le pouvoir serait entre les mains du peuple – ce qui doit être évité à tout prix.* »

Bien sûr, la question du pouvoir n'est pas réductible à la question militaire, comme le montrent les États-Unis où il y a plus d'armes à feu en circulation (265 millions) que d'habitants, et où on estime que 80% des familles disposent d'une arme chez elles (22% des Américains sont *enregistrés* comme possesseurs d'armes). Pour les anarchistes, qui se battent pour la destruction de *tout* pouvoir et refusent la subordination des individus et de leurs associations à toute entité supérieure –*populaire* ou pas–, reste une question qui ne peut être balayée d'un simple revers de manche : est-on prêts à affronter jusqu'au bout l'inconnu sans médiation institutionnelle d'une population en armes, si on s'oppose d'un côté à l'État et à ses larbins, et de l'autre au monopole d'avantgardes politiques sur ces instruments de mort (au nom de leur prétendue « conscience » supérieure) ? La proposition historique des anarchistes de piller casernes et armureries au cours de processus insurrectionnels pour distribuer largement les armes, face à celle des autoritaires partisans de milices séparées, ne s'explique pas uniquement parce qu'alors les rapports sociaux auraient déjà commencé à être bouleversés. L'idée de la suppression de la police et de l'armée permanente pour les remplacer par une population en armes signifie à la fois empêcher toute concentration de force qui faciliterait l'émergence d'un nouveau pouvoir central oppresseur, et en même temps la possibilité de régler ses conflits directement, sans la médiation d'une autorité extérieure qui pourrait imposer sa propre solution grâce au monopole de ces instruments. Que vaudrait par exemple le terrorisme de la loi, sans ses fidèles serviteurs équipés pour la défendre coûte que coûte (ne tirent-ils pas déjà à vue, protégés par tout l'appareil d'État, lorsqu'un évadé ou un suspect recherché par la justice refuse de s'arrêter à un contrôle routier) ?

Si on déplace maintenant le regard des situations insurrectionnelles vers notre quotidien, il nous semble que la question n'est ni de s'indigner de la situation nord-américaine avec sa plus grande facilité d'accès aux armes à feu –où les pauvres s'entretuent plus qu'ils n'attaquent le pouvoir–, ni d'être secrètement soulagés dans une logique du moins pire, que la vieille

Europe en ait drastiquement restreint la détention légale. Les riches et les puissants ont en effet toujours eu accès aux armes les plus meurtrières du moment pour asseoir leur domination (à titre de simple menace ou en écrasant les révoltés) et ont toujours tendu à les garder pour eux, sauf lorsqu'ils ont été acculés à les répartir, mais dans ce cas en défense de leurs propres intérêts, forts de la prégnance de leur idéologie (nationaliste ou religieuse) – qu'on pense à la Première Guerre mondiale et à ses 73 millions d'hommes en armes. Car ce qui compte en dernière instance, ce n'est pas uniquement la main qui tient l'instrument de mort, mais avant tout le cerveau qui guide l'œil, et décide de tirer dans telle direction plutôt que dans telle autre. Le conscrit anarchiste Augusto Masetti qui retourna son fusil contre son colonel en 1911 dans une caserne, ou les marins insurgés de Kronstadt de 1917 puis de 1921 le savaient bien.

## **BROWNING AU POING**

Par une de ces ruses de l'histoire, la France fit longtemps figure d'exception en Europe, puisque la libre détention et vente d'armes y furent perçus comme un acquis arraché à la noblesse par la Grande Révolution, qu'aucun des régimes qui ont suivi, autoritaires ou plus libéraux, monarchiques ou républicains, n'osa toucher pendant un siècle et demi. Aujourd'hui, après des décennies de lavage de cerveau par la propagande du terrorisme d'État et de bourrage de crâne médiatique à base de faits divers sanglants, peut-on encore imaginer non seulement que les anarchistes du siècle précédent s'opposaient à toute législation visant à restreindre la circulation des armes (comme à toute loi), mais surtout qu'ils n'hésitaient pas non plus à en faire usage dans leurs confrontations habituelles avec la police ?

Il y a exactement cent ans éclatait la grève des carriers de Draveil, Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges, à une vingtaine de kilomètres de Paris. Lancée après le 1er mai, elle durera jusqu'en août 1908, paralysant les chantiers de construction de la capitale (dont celui du métro). Etre terrassier et carrier dans ce coin, c'est-à-dire charger en sable et en pierres les barges qui alimentaient ces nombreux ouvrages et débarder leurs remblais au retour, signifiait notamment travailler dans l'eau, au moins 12 heures par jour, sept jours sur sept, pour un salaire misérable. Face aux revendications ouvrières, le pouvoir décréta l'occupation militaire de la zone, provoquant plusieurs morts, tandis que sabotages et chasse aux jaunes se multiplièrent.

Le 30 juillet 1908, alors que la *Fédération du bâtiment* de la CGT se décida

finalement à décréter une grève générale de 24h contre les réticences de sa centrale, des milliers de personnes venues de toute la région parisienne se rendirent à Draveil pour appuyer le mouvement. Après les discours des bonzes syndicaux, elles décidèrent de marcher vers Villeneuve-Saint-Georges à travers champs. Là, malgré une féroce résistance, dont une centaine de coups de feu tirés avec des armes de mauvaise qualité et de trop petit calibre pour blesser assez sérieusement les cavaliers protégés par leur casque et leur cuirasse, une partie des manifestants fut décimée par les charges de dragons, sabre au clair. Les rescapés du massacre parvinrent tout de même à gagner Villeneuve-Saint-Georges, où ils montèrent trois barricades dans la rue principale et à l'entrée de la ville. Face aux soldats du général Virvaire, les émeutiers n'avaient que des pierres ramassées sur un chantier voisin pour tenir la barricade, même si certains se postèrent sur les toits des bâtiments pour gagner une position plus favorable au combat. Mais que pouvaient les projectiles récupérés et les rares brownings des anarchistes face aux revolvers d'ordonnance, aux fusils et aux sabres ? Au bout d'une demi-heure, l'armée s'empara des barricades, sabra les enragés encerclés sur une place et arrêta les rescapés parvenus jusqu'à la gare. 13| Les soldats tirèrent même sur des trains en partance. Le bilan de cette journée fut de 69 blessés parmi les cinq régiments de dragons (dont cinq par balles), mais compta aussi 4 nouveaux morts et plusieurs centaines de blessés par balles ou au sabre (ce qui peut conduire à l'amputation du bras utilisé pour se protéger, suite à la gangrène) du côté des braves.

En ce mois d'août 1908, un compagnon comme Albert Libertad évoqua en guise de bilan dans le journal *l'anarchie* la nécessité d'armer « *des engins les plus perfectionnés afin d'arrêter le galop sanglant des chevaux-centaures* », tandis qu'un premier article de ce journal posait dès juin 1908, en plein cœur du conflit, les termes d'un débat qui court jusqu'à aujourd'hui : « *La bourgeoisie triomphante consolide chaque fois son pouvoir dans le sang des ouvriers et proclame, du haut d'un piédestal de cadavres, sa souveraineté homicide sur un peuple avili et stupide. Oui, avili et stupide, il faut l'être, pour ne pas voir, pour ne pas comprendre, que la facilité des victoires bourgeoises vient de ce que le peuple n'est jamais armé quand ses agresseurs le sont toujours. Que peut-on espérer d'une lutte où l'on se présente poitrine découverte et mains vides, n'ayant d'autres armes que les mottes de terre ou les cailloux des routes, et comme bouclier que les exhortations au calme, dont les meneurs, remarquables de modération, sont si prodigues ?* »

Si les compagnons des *Causeries populaires* ont pu se rendre avec des

armes de poing en 1908 pour appuyer une grève à caractère pré-insurrectionnel, ce n'est de loin pas une exception, et on trouve de nombreuses traces de tels manifestants armés contre les forces de l'ordre au début du siècle. La difficulté à l'époque n'était en effet pas de se procurer une arme à feu, et pas uniquement parce que les compagnons fréquentaient apaches ou cambrioleurs, mais de comment trouver l'argent pour *en acheter une bonne* (en qualité et calibre). En vertu donc de ce « *droit naturel* » issu de la Grande Révolution (celui qu'on retrouve également dans la Constitution américaine), les armes à feu étaient en vente libre, et c'est le manque d'argent ou de projectualité qui faisait essentiellement la différence entre posséder une pétoire à deux sous et un *browning* moderne (comme le modèle 1910 en 9mm court).

D'où la multiplication d'expropriations de compagnons russes à partir de l'insurrection de 1905, pour que des complices puissent en acheter des caisses et des caisses dans nos contrées, afin de les expédier ensuite clandestinement dans l'Empire du Tsar. D'où le conseil d'une revue comme le *Mouvement anarchiste* en décembre 1912 en prévision de la grande boucherie mondiale, conseillant tranquillement et publiquement que « *chaque anarchiste devrait posséder dès maintenant au moins un browning* ». D'où les vives critiques vingt ans plus tard, d'un journal anarchiste comme *Terre Libre* en décembre 1934 contre la première tentative d'introduire un principe d'interdiction générale de détention privée des armes à feu (le projet de loi Flandin, finalement repoussé). A cette époque, un compagnon comme André Prudhommeaux savait encore que retirer cette *possibilité* à tout un chacun, c'est-à-dire à n'importe quel prolétaire ou enragé, signifiait un tournant réactionnaire vers l'Ancien Régime : « *Comme toutes les lois, elle est une chaîne de plus aux poignets des hommes dignes de ce nom et un boulet de plus à leurs pieds. (...) Aujourd'hui, la loi Flandin permet d'appliquer légalement les mêmes mesures [d'arrestation et de condamnation] à tous les prolétaires qui songent à défendre leur peau. Par contre, elle exempte en fait de toute perquisition et de toute répression les gens qui ont des biens à défendre, ainsi que leurs mercenaires officiels ou officieux : armée, marine, gendarmerie, police, détectives privés, gardiens, gardes-chasse, etc. Nous sommes donc revenus au temps où les Jacques, les Gueux, les Hilotes, étaient dans l'interdiction de posséder du fer («qui a du fer, a du pain», a dit plus tard Blanqui). Ce métal noble était réservé à l'équipement de pied en cap des hobereaux, gentilshommes et autres manieurs d'épées, qui se trouvaient ainsi détenteurs de la force et, par suite, du droit d'exploiter à mort la racaille et de bien vivre sans rien faire. »*

Finalement, le projet de loi du Président du conseil ne passa pas en 1934. Ce n'est que cinq années plus tard, en profitant des pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement français pour organiser le pays en vue de la guerre, qu'il promulgua un décret-loi sans vote en avril 1939 afin de désarmer la population, et espérer ainsi maîtriser une éventuelle révolte insurrectionnelle comme cela se produisit pendant la guerre précédente en Russie, en Italie ou en Allemagne. Inutile de dire que beaucoup se retrouvèrent fort démunis lors de l'occupation nazie –en étant contraints de les récupérer directement sur les soldats ou dans les entrepôts–, et que en 1942 une nouvelle loi finit par punir de la peine de mort la détention non autorisée d'armes. Jusqu'à aujourd'hui, c'est ce décret-loi de 1939 qui sert de base à toute la législation française sur les armes –un autre cadeau de cette période, comme la création de la carte d'identité nationale–, pour réserver depuis lors *le port* d'armes au seul monopole des militaires, flics, douaniers et agents de surveillance, ainsi qu'à quelques mercenaires du genre Benalla.

## **CONSCIENCE OU LOI**

Il existe un fil qui relie les massacres qui éclatent régulièrement sur les campus des États-Unis et celui qui s'est passé à Paris en novembre 2015. On le sait, le tir à vue sur les étudiants américains est une pratique qui n'est pas rare dans ce pays civilisé, et sa responsabilité principale est mise sur les armes en vente libre. Le pensionnaire précédent de la Maison Blanche en était obsédé, il voulait supprimer la permissivité législative actuelle en la matière, mais avait les mains bloquées par le très puissant lobby des armes. A chaque massacre universitaire, à chaque nombre de tués, les polémiques se rallument. Quand n'importe quel jeune garçon rempli d'hormones et privé de neurones peut se procurer un fusil d'assaut au supermarché en bas de chez lui, il semble évident qu'il l'utilisera d'une manière ou d'une autre.

Le massacre survenu à Paris, à l'inverse, vient au secours de la thèse opposée. Il est nécessaire que tous soient armés et prêts à faire feu. Trois individus illuminés par Dieu et bourrés d'amphétamines et autres produits n'auraient jamais pu massacrer près de cent personnes si ces dernières n'avaient pas été vulnérables et terrorisées, terrorisées parce que sans défense. Mais puisque c'est l'État qui possède le monopole de la force, il s'agit d'une hypothèse qui n'est jamais prise en considération. Lorsqu'il y a un danger grave, nous apprend-on, il faut appeler la police qui le résou-

dra ! Mais oui, mais oui. Les soldats d'Allah sont entrés dans le Bataclan vers 21h40, et une heure après un otage désespéré suppliait sur son smartphone : « *qu'ils donnent au plus vite l'assaut... ils abattent tout le monde... un par un... vite !* » Pour le rassurer, les soldats de la République ont lancé l'assaut à minuit vingt. Cela signifie que la boucherie à l'intérieur de la salle de spectacle a duré sans grand souci pendant presque trois heures.

Mais l'État peut-il souhaiter et solliciter que n'importe qui se balade armé ? Naturellement pas, il en va de sa propre survie. La raison officielle est la suivante : la probabilité que les armes finissent dans des mains nerveuses et agitées grimperait en flèche. Contre le cauchemar d'individus et de bandes armées en dehors de celles de l'État, il faut des lois plus rigoureuses, des contrôles plus sévères, une surveillance plus diffuse. Mieux vaut plus de Lois, en somme.

La loi, cette conscience d'un monde sans plus de conscience. Cette Loi si habile à interdire et réprimer la liberté, tout en étant incapable d'empêcher l'horreur.

Que la vente d'armes soit libérée ou réglementée, ne change rien ou pas grand chose. Les massacres arrivent de toute façon, dans les universités américaines comme dans les bistrot français. Parce qu'aucune peine exemplaire ne peut empêcher le massacre d'innocents. Ce n'est pas la menace extérieure de la loi, c'est la voix intérieure de sa propre conscience qui seule peut mettre fin à de telles atrocités. Plus cette voix sera étouffée par un code, plus les massacres se répandront.

Si tout le monde se promenait armé, ce ne serait en effet pas un risque grave pour la dite coexistence sociale, dans le cas où tous auraient une tête qui bat et un cœur qui pense. Ne seraient en danger que ceux qui pensent pouvoir violer ou massacrer en toute tranquillité. Et en danger serait surtout le pouvoir qui ne pourrait plus compter ni sur la crainte inspirée par ses sous-fifres ni sur l'obéissance généralisée.

\*\*\*

*« En tant que moyen, l'arme ne sera jamais privée de sa limite d'objet avec lequel il devient possible de procurer des dégâts et des destructions avec une certaine facilité (c'est cet aspect qui permettrait de faire la distinction entre les objets «armes» et les autres objets, dont beaucoup peuvent au besoin devenir à leur tour une arme). On ne veut pas dire ici que la fin –la libération, la révolution, l'anarchie ou tout autre*

*rêve libertaire et égalitaire– puisse absoudre et justifier le moyen, mais elle peut le transformer d'une manière qui nous intéresse, c'est-à-dire en faire un «objet en action» différent. »*

Le refus des armes, *Provocazione* n°10, janvier 1988

En mettant de côté la question de l'emploi des armes à feu par les révolutionnaires, qui en tant que *moyen* à disposition n'a pas moins de sens aujourd'hui qu'hier, tant qu'il n'entraîne ni fétichisme ni sentiment de puissance par rapport aux autres, on ne peut qu'être frappé par la situation actuelle : ces dernières années en Europe, une fois le *port* d'armes monopolisé par l'État, nombre de prétextes ont été utilisés pour restreindre au maximum les ultimes possibilités de *détention* (la dernière loi française date de février 2018 et concerne autant le tir sportif que les chasseurs et les collectionneurs), tandis que le pouvoir augmente de son côté sans cesse son arsenal policier et militaire à usage civil, et que les fascistes hésitent de moins en moins à fourbir les leurs (en tirant sur les migrants comme en Italie, ou en gérant d'importants stocks au noir avec la bénédiction de l'État, si Claude Hermant vous dit quelque chose).

Il pourrait sembler paradoxal que dans une même situation de totalitarisme démocratique, on puisse se retrouver d'une rive à l'autre de l'Atlantique en face d'une gestion aussi drastique d'un côté, et aussi libérale de l'autre. Mais ce serait oublier que la question sociale n'est en réalité pas celle des armes, mais bien celle de leur usage. Ce ne sont alors pas quelques carnages réguliers dans des écoles à l'échelle d'un continent entier qui suffiront à revenir sur la Constitution américaine, là où il a fallu sur le vieux continent plusieurs bouleversements aussi importants que des insurrections dans plusieurs pays pour que la domination revienne sur les possibilités d'armement légales des opprimés.

Finalement, de la même façon qu'un chanteur de java avait fini par comprendre à propos de sa bombe « *que la seule chose qui compte, c'est l'endroit où s'qu'elle tombe* », le problème ne réside pas tant dans la prothèse, mais plutôt dans la main qui la tient, et surtout dans le cerveau qui vise avec. Et en matière de colonisation des esprits ou d'imaginaire, on peut dire que la domination a pris quelques longueurs d'avance. Désarmer les bras ici ou les laisser enfouraillés là, dans ce cas, ne change pas beaucoup la donne.

*Avis de tempêtes. Bulletin anarchiste pour la guerre, n°8, 15 août 2018*

# Tueries de masse et autodéfense

*Les Etats-Unis secoués par un nouveau massacre  
dans une école primaire*

Le 24 mai 2022, une nouvelle tuerie de masse a secoué les États-Unis. Après avoir tiré sur sa grand-mère, un jeune homme de 18 ans se rend à l'école primaire de *Robb Elementary School* à Uvalde (Texas). Armé d'un pistolet et d'un fusil d'assaut, il pénètre dans l'école et commence à tirer sur les enfants et les enseignants. Avec le tireur barricadé à l'intérieur, la tuerie se prolongera pendant près d'une heure. Dix-neuf enfants d'entre 9 et 11 ans, ainsi que deux enseignantes sont tués, des dizaines d'autres sont blessés.

Cette tuerie s'ajoute à la sanglante liste de fusillades qui rythme la vie de la société américaine. En 2018, après qu'un jeune ait rejoint les nombreux tireurs figurant sur cette liste qui sont issus des rangs de l'extrême-droite en abattant dix-sept lycéens et lycéennes de la *Marjory Stoneman Douglas High School*, des milliers de personnes avaient inondé les rues de nombreuses villes pour exiger des mesures politiques et généralement un renforcement de la législation sur les armes à feu. Depuis, plusieurs États se sont dits prêts à restreindre l'accès aux armes (notamment semi-automatiques), se heurtant à une résistance aussi vaste que variée, où l'on trouve beaucoup de suprématistes blancs, de miliciens conservateurs, de protagonistes de l'*alt-right* (à droite de l'establishment conservateur incarné par le parti républicain), mais aussi d'organisations d'autodéfense issues des communautés afro-américaines ou hispaniques, des milices libertariennes, voire même des anarchistes et d'autres libertaires. Lors du mouvement *Black Lives Matters*, la question de l'armement a resurgi lorsque des milices d'extrême-droite ont affronté les manifestants tandis que d'autres formations armées rejoignaient la révolte, opposant une menace armée à la police et aux extrémistes de droite. Dans de nombreux affrontements, des armes ont fait irruption, sans toutefois mener à des batailles rangées entre entités armées. C'est également au cours de cette révolte et de la période qui a suivi avec les élections présidentielles et l'assaut du Capitole, le siège du Congrès, par des partisans du président

sortant Trump, que la possibilité d'un *effondrement* de la société américaine, voire de son glissement vers une *guerre civile* a semblé s'approcher. La question de l'armement revient sans cesse au centre des débats, dans un pays où, à part les forces armées étatiques, des millions de personnes disposent d'armes à feu – tandis que beaucoup plus de millions d'autres, notamment celles et ceux qui se trouvent en bas de l'échelle, n'ont pas ou peu accès aux armes acquises légalement à cause des restrictions plus importantes que ce que l'on pourrait croire sur la vente et la possession d'armes à feu. Notamment pour celles et ceux qui ont été condamnés à des peines de prison ou qui ont eu des accrochages avec la police, l'accès aux armes est plutôt compliqué et bien verrouillé.

À l'issue de chaque tuerie, la question des moyens dont dispose le tireur (des fusils semi-automatiques, des gilets pare-balles, des viseurs tactiques, des chargeurs à grande capacité etc.) semble prendre le dessus sur les questionnements que pourraient soulever son état d'esprit, son histoire, ses motivations. Pourtant, il y aurait des choses à en dire : comment le sexisme exacerbé chez nombre de ces tireurs est au fond un reflet du sexisme et de la misogynie ambiante, comment leur envie meurtrière d'être vu fait penser à l'idolâtrie de soi véhiculée par les technologies, comment le ressentiment dominant chez pas mal de ces auteurs de massacre et qui traverse toutes les couches de la société pourrait être mis en lien avec l'artificialisation galopante de notre existence. Bref, en quoi de telles tueries disent peut-être encore plus sur la société qui se dote d'alarmes *amok* contre les « tueurs fous » que sur les auteurs mêmes.

Mais c'est la question du fusil brandi qui prime. Les journalistes de ce côté de l'Atlantique dénoncent sans exception la « facilité » d'accès aux armes, horrifiés à la seule idée d'imaginer les défavorisés d'ici pouvoir disposer d'armes aussi simplement. Ces tueries fournissent à ces bonnes consciences (de gauche, mais aussi libérales, car cela fait longtemps que le libéralisme européen s'est davantage rapproché de l'État que de l'individu) les preuves indiscutables que *l'État doit protéger la société*. Que si l'on s'en remettait aux individus, avec leurs caprices, leurs folies et leurs croyances, mille tueries signeraient la fin de tout vivre-ensemble. Pourtant, déléguer sa défense aux « professionnels » équipés et entraînés par l'État implique forcément, a minima, de se soumettre à leurs évaluations, critères et priorités. Comme en d'autres terribles occasions par le passé,

les dizaines de policiers équipés de gilets pare-balle, de fusils d'assaut, de fusils à pompe, de grenades tactiques et de radios arrivés devant l'école de *Rob Elementary* ont retardé leur assaut de quarante longues minutes... s'occupant avant tout, aussi incroyable que cela puisse paraître, d'empêcher, à coups de Taser et de menottes, des parents et d'autres gens accourus sur les lieux d'intervenir par eux-mêmes.

*Désarmer la population*, ou la garder désarmée, tout en n'octroyant l'accès aux armes qu'à quelques-uns considérés comme suffisamment loyaux à l'État, se veut être une *mesure humaniste*, visant le bien-être de toutes et tous. Un mensonge éhonté, bien sûr, démenti à chaque fois que l'État déclenche des tueries quantitativement incomparables avec les tueries d'un seul (ce qui n'enlève rien à l'horreur de ces actes, ni au dégoût que m'inspirent leurs motifs et la société mortifère qui a aussi sa part de responsabilité dans leur genèse sanglante), qu'il protège les empoisonneurs et les affameurs de millions de personnes, qu'il cautionne et soutient la dévastation industrielle qui sape les conditions même de la vie.

Toute forme de législation, de la plus libérale à la plus stricte, sera toujours défavorable à celles et ceux qui se trouvent du côté de la liberté. Et cela vaut aussi pour les armes, y compris quand l'actualité est dictée par un jeune déséquilibré de 18 ans qui a très facilement réussi à mettre la main sur un fusil d'assaut et à s'en servir pour accomplir une horrible tuerie.

Savoir se défendre, s'en donner les moyens, ne pas dépendre des structures étatiques pour assurer sa défense, tout cela ne pourra jamais rentrer dans les cadres légaux et ne devrait jamais être une affaire de législation. Comme cela n'aurait jamais dû être délégué à l'État, ce massacreur suprême.

*Artis*

*anarchie!*, n°26, juin 2022

# Le refus des armes

Le « refus des armes » est implicite dans l'antimilitarisme. Mais il s'agit d'un concept qui est tenu pour acquis et qui n'a presque jamais été approfondi.

L'arme en tant qu'objet précis est bien sûr l'instrument fondamental sur lequel se base non seulement la structure militaire en tant qu'organisation (qui n'aurait aucun sens si elle était désarmée), mais aussi la mentalité militaire (qui fait découler de l'arme toute une série de déformations autoritaires).

Et cela aussi est juste. Les armées ont toujours été armées, et elles ont tiré une forme d'organisation particulière de ce fait, à savoir la hiérarchie, suivant laquelle l'échelle des ordres est fixe et rigide, et cela justement parce que l'emploi des armes est – ou du moins on croit qu'il est – rigide et soumis à des règles précises. Idem pour la mentalité. L'homme « armé » se sent différent, plus agressif, il dépasse avec plus de facilité (en apparence) les frustrations que chacun porte avec lui et finit donc par devenir tyrannique et lâche en même temps.

Mais le militarisme ne peut pas faire un usage « optimal », selon lui, des armes. Il doit insérer cet usage possible dans une logique globale, de nature politique et sociale, qui correspond à un équilibre instable aussi bien intérieur qu'international. Dans une époque comme celle dans laquelle nous vivons, en Italie, pour rester plus proches de problèmes immédiats, un emploi exclusivement « militariste » des armes n'est pas concevable. Cela amène les possesseurs des armements, leurs représentants et les producteurs d'armes, au développement de l'idéologie défensive, grâce à laquelle couvrir non seulement l'emploi des armes, mais aussi leur production et leur perfectionnement toujours plus dangereux.

Toutefois si l'antimilitarisme doit se limiter à de simples déclarations de principes, alors le refus des armes doit se comprendre de manière strictement symbolique, c'est-à-dire ce que l'arme signifie abstraitement, en tant que symbole de destruction et de mort. Si au contraire cet antimilitarisme doit aller de l'avant, dans le concret, en construisant les potentiels parcours de la libération au sens matérielle, alors il ne peut pas se limiter au refus

symbolique des armes, et doit approfondir le problème.

En effet, l'arme, en tant qu'objet, reçoit des appréciations différentes en fonction du point de vue dont on la considère. Cela vaut pour toutes les choses, et les armes ne font pas exception. Il ne s'agit pas d'une considération relativiste, mais de simples principes matérialistes. L'arme n'existe donc pas en tant qu'objet inerte, mais ce qui existe c'est l'arme en action, c'est-à-dire employée (ou en attente de l'être) dans une perspective donnée. Si on y pense, c'est le cas pour toute chose. Nous imaginons les choses détachées de leur contexte historique et matériel, comme des choses prises abstraitement, mais en réalité, s'il en était ainsi elles seraient sans signification, réduites à l'impuissance à laquelle nous voudrions les réduire. En substance, cependant, les choses sont toujours des « choses en action ». Derrière les choses il y a toujours l'homme, l'homme qui agit, qui projette, qui emploie des moyens pour atteindre des fins.

Donc, l'arme abstraite, (en tant qu'objet isolé), n'existe pas. Ce qui existe c'est l'arme que le militariste insère dans son activité, et cette arme reçoit une investiture particulière, c'est l'instrument de « défense de la patrie », du « maintien de l'ordre », de « destruction de l'infidèle », de « conquêtes d'espaces vitaux » etc. Le militariste est donc en possession d'un large trousseau d'idéologies, ou de modèles de valeur, avec lesquels il agit en employant l'arme. Quand il tire il se sent, d'une fois à l'autre, défenseur de la patrie, constructeur de l'ordre social, destructeur des infidèles, ingénieur de nouveaux espaces sociaux etc. Plus son rôle est restreint à celui de simple exécuteur, plus il est à la merci des faiseurs d'idéologies, des dominants du capital et de la politique, plus l'arme en sa possession se solidifie en instrument aveugle d'oppression et de mort. Même s'il devait la déposer, cette arme resterait toujours là, objet inséré dans un cadre général qui la définit toujours comme un objet de mort.

Toutefois, si le projet est différent, si le contenu de l'action est différent, l'arme change de signification. En tant que moyen elle ne sera jamais délivrée de son caractère limité d'objet avec lequel il devient possible de procurer des dommages et des destructions avec une certaine facilité (voilà ce qui ferait la distinction entre les objets « arme » et les autres objets qui, en grand nombre, peuvent devenir le cas échéant eux aussi des « armes »). Nous ne voulons pas dire par là que la fin – la libération, la révolution, l'anarchie, ou tout autre rêve libertaire et égalitaire – peut absoudre et justifier le moyen, cependant il peut le transformer du moins pour ce qui nous intéresse, c'est-à-dire qu'il peut le faire devenir un « objet en action » différent. Et c'est cet « objet en action » différent qui prend part à la lutte an-

timilitariste, même en restant une « arme » à part entière, c'est-à-dire en restant un objet qui produit mort et destructions avec une relative facilité.

Dans le projet de libération, derrière l'arme il y a l'impulsion pour se libérer des dominateurs, pour leur faire payer le mal qu'ils ont fait et qu'ils sont en train de faire, il y a la haine de la classe exploitée contre la classe exploitteuse, il y a la différence concrète et matérielle de ceux qui souffrent continuellement par leur dignité offensée et qui veulent détruire les offenseurs.

Tout cela est radicalement différent de tous les bavardages idéologiques sur la défense de la patrie et de l'ordre.

Paru en italien dans *ProvocAzione*, n° 10, janvier 1988





